

Letres Patentees

How Le Court des Plaques et
Demy plaquee

Du 17^{me} J^uin 1425.

Henry R. au Secours de Barre
ou a son lieutenant Salut. Il est
Venu ala Connoissance des gens de
notre Conseil que nos officiers et sujet
Marchand et autres yremens et
Caitens en payemens receus en
Emplois de marchandie et en
autres en la monnaie de flandre
appellee plaquee et demy plaquee
ayent pour plus grande pris que celle
ne valent Enquoy le peuple de notre
Royaume est moult degen qui est
notre grande desplaisance et un grand

Donnages de nous et de la chose publique
de noble dit Royaume, et nous mandons
Et Expressions Enjoignons que
Et continens et sans delay vous fassiez
Crier et publier solennellement
par tout le Lieux accoustumez
à faire crier en votre province
en attendant et tout que aucun ne soit
si hardy de prendre ou mesurer en appent
ou à l'ouvert en fies de marchandises
ou autrement ledite monnoye de
fiandre est et de ce que la plaque
que pour huit doubles seulement de
la trois valets un petit blanc
et les d'empes plaque que son
appelle gros de flandre et que pour
quatre de dit doubles sur peine
de perdre toute ledite monnoye
que l'on trouvera estre faulse ou n'est
pour plus grand pris que de son
et est dit et amené de nous

voulonté en icelle notice d'effense
 faulter Entretenir et garder Sans En
 Enfreindre ce on pmissans. Les
 delinquants En faisant le Contaire
 par de tempion de prison Et autrement
 Estomens que ce soit exemple de
 Pour autres et autres voulonté que ce
 accensation. Deux delinquants ayent
 Les moitié de toute la Rendue monney
 qu'ils auront trouvez estre promise
 Et mis en pour plus grand pris que
 possible en six mois faire voir
 Donnons pouvoir et commandement
 a tous nos officiers et Justiciers Et
 autres que avoué on ce faisant
 obeyer et Entendent diligemment
 Donné a Paris le dix septieme
 Jour de novembre L'an de
 Grace mil quatre cent et vingt
 Cinq et sixieme Regne le quatorze
 Henry Nuyne Seule Roy de France

Relation au Conseil de Louis.